



CONTRAT D'ABONNEMENT 2021

Paniers maraichers 15 €



Le présent contrat est établi entre :

Le Producteur :

Rémi chaland, Maraicher sur l'exploitation *Demain au Jardin*
1201 route de Deyrier – 74350 Cruseilles
06 58 47 17 43
www.demainaujardin.fr
demainaujardin.remi@gmail.com
Facebook : @Demainaujardin

Et le Consommateur :

Prénom – Nom :

Adresse :

Code Postal – Commune :

Téléphone mobile :

Adresse mail :

Je ne souhaite pas recevoir par mail d'autres informations que celles liées au contrat d'abonnement

Engagements :

Le Maraicher et le Consommateur s'engagent à respecter l'ensemble des articles listés dans le document « REGLEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT POUR PANIERS MARAICHERS AB ».

Valeur du panier maraicher :

La valeur moyenne du panier hebdomadaire est de 15 €

Lieu de distribution :

1201 route de Deyrier - 74350 Cruseilles

Horaires et dates de distributions:

Tous les mardis, du 13 avril 2021 au 14 décembre 2021, de 17h30 à 19h00.
Soit 36 distributions



Montant du règlement :

Panier maraichers	15€
Distributions	36
Total abonnement	540 €

Avoir saison 2020 :

Montant total dû :

Total abonnement - avoir saison 2020 =

Choix du règlement :

- 1 chèque de € débité en avril 2021
- 4 chèques de € débités en avril, juin, août et octobre 2021
- 10 chèques de € débités tous les mois, d'avril 2021 à janvier 2022
- € En espèces

Les chèques seront libellés à l'ordre de: Rémi Chaland

Le Consommateur :

Fait à :

Date :

Signature

Le Maraicher

Fait à :

Date :

Signature

RÈGLEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT

pour paniers maraichers



LES PARTIES

Ce contrat est établi entre le Consommateur, signataire du contrat d'abonnement, et le Maraicher de l'exploitation agricole *Demain au Jardin*, Rémi Chaland.

L'exploitation agricole est située au 1201 route de Deyrier, 74350 Cruseilles.

OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement définit le cadre de la vente de paniers maraichers hebdomadaires pour les contrats d'abonnement. Les paniers sont vendus par le Maraicher et achetés par le Consommateur.

VALIDITE DU CONTRAT

Le présent contrat s'applique pour la saison 2021.

LES ENGAGEMENTS DU MARAICHER

Le Maraicher s'engage :

- À fournir des légumes cultivés selon le cahier de charges du label Agriculture Biologique (AB),
- À proposer des légumes diversifiés, frais et de saison (voir liste indicative en annexe),
- À fournir au Consommateur, de manière hebdomadaire, un panier dont la valeur annuelle est au minimum celle fixée dans le paragraphe « DEFINITION DES PANIERS MARAICHERS »,
- À être présent à chaque distribution de paniers,
- À être transparent sur le mode de production des légumes sur l'exploitation,
- À répondre aux différentes questions du Consommateur.

LES ENGAGEMENTS DU CONSOMMATEUR

Le consommateur s'engage :

- À prendre un panier maraicher par semaine, pendant 36 semaines (du 13 avril 2021 au 14 décembre 2021),
- À venir récupérer son panier au lieu et à l'heure fixés dans le présent règlement,
- À accepter l'ensemble des légumes proposés dans les paniers,
- À accepter les prix pratiqués par le Maraicher.

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'ABONNEMENT POUR LE MARAICHER

- Assurer un revenu stable sur le moyen terme,
- Planifier la production avec la certitude d'écouler les récoltes,
- Pratiquer une vente directe de ses produits, lui permettant de promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'ABONNEMENT POUR LE CONSOMMATEUR

- Les légumes proposés sont frais et de saison,
- La diversité des légumes permet de manger de manière variée,
- Le prix est adapté pour tenir compte de l'engagement,
- Les premières récoltes de chaque légume seront réservées aux contrats d'abonnement,
- D'une manière générale, le Consommateur aura la primeur sur l'aspect qualitatif/quantitatif.



DÉFINITION DES PANIERS MARAICHERS

Les paniers maraichers hebdomadaires sont composés des légumes cultivés sur l'exploitation *Demain au Jardin*. La totalité des légumes est produite selon le cahier des charges du label Agriculture Biologique.

Les légumes composant les paniers seront récoltés exclusivement à cet effet. Par conséquent, ils ne proviendront pas des invendus des jours ou semaines précédents, garantissant ainsi leur extrême fraîcheur.

La valeur du panier que le Consommateur choisi est une moyenne sur l'ensemble des distributions. Ainsi, en fonction des récoltes, le montant des paniers de chaque semaine pourra être supérieur ou inférieur à cette valeur moyenne.

Chaque panier aura une valeur moyenne de 10, 15 ou 20 (dix, quinze ou vingt) euros pour l'année 2021 en fonction du contrat choisi. Le prix des légumes utilisés pour élaborer les paniers sont ceux pratiqués par le Maraicher sur les marchés de plein vent. Une remise de 10% y est appliquée pour les abonnements.

PRODUCTION DE LÉGUMES

Cette saison de culture est la seconde pour le Maraicher. Tout a été pensé et planifié pour une production variée et étalée sur la durée des contrats d'abonnement.

Toutefois, travailler avec du vivant ne permet ni de garantir des quantités, ni des dates de récoltes certaines: un creux de production reste donc possible.

C'est pourquoi, afin de conserver la qualité et la diversité des paniers, des légumes provenant d'autres exploitations locales pourront être utilisés. Lorsque ce sera le cas, le Consommateur en sera systématiquement informé. Ces exploitations maraichères locales sont également labellisées en Agriculture Biologique et partagent la même vision durable et environnementale que *Demain au Jardin*.

DISTRIBUTION DES PANIERS

Les paniers sont à retirer tous les mardis. La première distribution a lieu le 13 avril 2021 et la dernière distribution se déroulera le 14 décembre 2021.

L'adresse de retrait des paniers est :

1201 route de Deyrier – 74350 Cruseilles

Les horaires de retrait sont les suivants : 17h30 – 19h00.

Si le Consommateur sait à l'avance qu'il ne sera pas présent à une distribution, il aura les choix suivants:

- Proposer à une tierce personne de récupérer le panier à sa place (solution à privilégier),
- Utiliser un «joker», dans la limite de 2 sur la durée du contrat.

Ces «jokers» ne sont pas obligatoires. Ils devront être signalés au Maraicher au moins une semaine à l'avance.

À la fin du contrat, le Maraicher remboursera au Consommateur la somme correspondant aux «jokers» utilisés.

Tout panier non récupéré ne pourra être ni remboursé, ni reporté.

PAIEMENT

Pour ce contrat, l'engagement entre le Maraicher et le Consommateur porte sur 36 (trente six) semaines.

La valeur du panier hebdomadaire est de 10, 15 ou 20 euros, en fonction du contrat choisi.

La somme totale due par le Consommateur au Maraicher est le produit suivant: Valeur du panier hebdomadaire x nombre de distributions.

Cette somme devra être payée par le Consommateur au Maraicher lors de la première distribution, le 13 avril 2021.

Le règlement pourra se faire en espèces ou en chèques (1, 4 ou 10 chèques).

FIN DU CONTRAT

Le présent contrat prend automatiquement fin après la distribution du 14 décembre 2021.

Le Consommateur pourra, s'il le souhaite, rompre son contrat à n'importe quel moment. Un **préavis de 4 (quatre) semaines** sera néanmoins demandé afin de permettre au Maraicher de trouver un nouvel abonné.

Dans le cas où une personne sur liste d'attente est intéressée pour remplacer le départ du Consommateur, le préavis pourra être ramené à 2 (deux) semaines. La somme correspondant à la différence entre les paniers payés et les paniers délivrés sera alors intégralement remboursée, par chèque ou espèces, lors de la dernière présence du Consommateur à une distribution.



ANNEXE AU RÈGLEMENT

LISTE PREVISIONNELLE DES LÉGUMES CULTIVÉS POUR LA SAISON 2021 À DEMAIN AU JARDIN

Aubergine

Basilic - Betterave botte - Betterave conservation - Blette

Carotte - Carotte botte - Celeri rave - Chou brocolis - Chou bruxelles - Chou cabus - Chou chinois - Chou fleur

Chou frise Chou kale - Chou pointu - Colerave - Concombre - Courge - Courgette - Coriandre

Épinard

Fenouil - Fève

Haricot grain - Haricot vert

Mache - Maïs doux - Maïs popcorn

Navet

Oignon cébette - Oignon conservation

Pastèque - Patate douce - Pois mangetout - Pomme de terre conservation - Pommes de terre primeur - Persil - Poireau - Poivron

Radis botte - Rutabaga

Salade chicoree - Salade laitue

Tomate cerise - Tomate ronde

EXEMPLE DE COMPOSITION D'UN PANIER DE 15€ AUX DIFFÉRENTES SAISONS

JUIN :	AOÛT :	OCTOBRE :	DÉCEMBRE :
1 botte de carottes nouvelles	600 g d'aubergines	800 g de carotte	600 g de betteraves
500 g d'épinard	800 g de concombres	800 g de choux frisés	500 g de céleris
1 botte d'oignons nouveaux	1 kg de courgettes	1 kg de courges	500 g de pain de sucre
1 kg de pdt primeur	600 g de poivrons	400 g d'haricots verts	800 g de potimarrons
1 botte de radis	1 salade	300 g d'oignons	600 g d'épinards
1 salade	1 kg de tomates	1 kg de pommes de terre	1 kg de poireaux
		1 salade	

